

Demande d'opération(s)

CHANGEMENT DE MODE DE GESTION DU PERP

Demandé faxée : oui, le █/█/████ non

L'original de ce bulletin doit impérativement être adressé à l'assureur à l'adresse suivante :

Suravenir - Service Gestion CGPI - TSA 30005 - 35917 Rennes Cedex 9 (même en cas d'envoi par fax au 01 55 91 17 19).

Si votre demande est envoyée par Chronopost, DHL ou TNT, veuillez utiliser l'adresse suivante :

Suravenir - Service Gestion CGPI - 232 rue Général Paulet - BP103 - 29802 Brest Cedex 9.

Le soussigné, ci-après désigné adhérent, demande à effectuer l'opération suivante sur son contrat.

Nom du contrat : _____

Numéro du contrat : _____

ADHÉRENT

Monsieur Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : ███ Ville : _____

Pays : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

CHANGEMENT DE MODE DE GESTION DE LA RÉPARTITION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Choisir une seule option parmi les quatre proposées.

Annule et remplace le mode de gestion précédemment choisi sur le contrat.

Je choisis la **gestion libre** pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir et opte pour le cadre suivant :

avec sécurisation progressive du capital,

sans sécurisation progressive du capital (*dans ce cas, vous demandez expressément à déroger à la sécurisation progressive du capital conformément au texte ci-après dont vous acceptez les termes en cochant la case "sans sécurisation progressive du capital"*).

Dérogation à la sécurisation progressive du capital. Conformément à la possibilité qui m'est donnée par l'article R. 144-26 du Code des assurances, j'accepte expressément que l'organisme d'assurance gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite Populaire auquel j'ai adhéré n'applique pas aux droits que je détiens au titre de ce plan la règle de sécurisation progressive du capital, tel que le prévoit ledit article. J'ai parfaitement conscience que ma demande peut avoir pour conséquence une diminution significative de la rente qui me sera versée lors de la liquidation de mes droits si l'évolution des marchés financiers d'ici là a été défavorable.

Je choisis la **gestion pilotée**, accepte une gestion automatisée de mon capital et opte pour le profil suivant (*le détail des profils est donné en fin de notice*) :

gestion pilotée sécurisée, conforme à la sécurisation progressive du capital,

gestion pilotée dynamique, dérogeant à la sécurisation progressive du capital (*dans ce cas, vous demandez expressément à déroger à la sécurisation progressive du capital conformément au texte ci-après dont vous acceptez les termes en cochant la case "gestion pilotée dynamique, dérogeant à la sécurisation progressive du capital"*).

Dérogation à la sécurisation progressive du capital. Conformément à la possibilité qui m'est donnée par l'article R. 144-26 du Code des assurances, j'accepte expressément que l'organisme d'assurance gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite Populaire auquel j'ai adhéré n'applique pas aux droits que je détiens au titre de ce plan la règle de sécurisation progressive du capital, tel que le prévoit ledit article. J'ai parfaitement conscience que ma demande peut avoir pour conséquence une diminution significative de la rente qui me sera versée lors de la liquidation de mes droits si l'évolution des marchés financiers d'ici là a été défavorable.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Si vous avez choisi la **gestion pilotée**, votre capital sera automatiquement réparti selon le profil de gestion choisi.

Si vous avez choisi la **gestion libre**, vous pouvez décider d'effectuer un arbitrage pour modifier la répartition de votre capital.

Dans le cadre de la sécurisation progressive du capital, la répartition entre le fonds en euros et les unités de compte doit respecter celle décrite au point 7 de la notice, rappelée dans le tableau ci-dessous :

Durée séparant la date d'arrêté des comptes du PERP de la date de mise en service de la rente	Pourcentage du capital et des versements investis sur le fonds en euros
Moins de 2 ans	90 %
Entre 2 et 5 ans	80 %
Entre 5 et 10 ans	65 %
Entre 10 et 20 ans	40 %
Plus de 20 ans	Libre

ARBITRAGE

Uniquement si la gestion libre a été choisie.

Je ne souhaite pas effectuer d'arbitrage et conserve donc la répartition actuelle de mon capital.

Je souhaite effectuer un arbitrage, selon les modalités suivantes :

Veuillez vérifier que le montant minimum d'arbitrage demandé atteint bien le minimum indiqué dans la notice du contrat, soit 30 €.

Frais sur arbitrage : _____ €, soit : _____ %⁽¹⁾

Support à désinvestir⁽²⁾

(Si nécessaire, reportez la totalité de votre choix sur papier libre, daté et signé)

Supports à réinvestir⁽²⁾

(Si nécessaire, reportez la totalité de votre choix sur papier libre, daté et signé)

DÉCLARATIONS DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS

"Je reconnaissais avoir reçu et pris connaissance des conditions contractuelles comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je reconnaissais avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon contrat me permettant de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause.

Je reconnaissais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années".

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

(1) Par défaut, les frais maximum prévus dans la notice du contrat seront appliqués, soit 0,50 % des sommes transférées.

(2) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement du contrat, placée à la fin de la notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, en fonction du support, aux annexes complémentaires de présentation des supports concernés, remis lors d'un premier investissement sur le support concerné.

(3) Le montant transféré d'une unité de compte à une autre pourra être différent du montant demandé. La variation, à la hausse ou à la baisse, sera fonction de l'évolution de la valeur liquidative entre la date de demande et la date de vente des unités de compte. Un document indiquera ultérieurement à l'adhérent la valorisation de chaque unité de compte concernée par l'arbitrage.

Fait à : _____, le _____

Signature de l'adhérent précédée
de la mention "Lu et approuvé"

Opération présentée par :
Signature et cachet du conseiller / Code :

Merci d'adresser l'original de ce formulaire complété, daté et signé à Suravenir.
Nous vous conseillons d'en conserver une copie.